

Martine Menès

## Il est interdit d'interdire \* ?

Que, dans le titre du séminaire Champ lacanien de cette année, l'actualité soit associée au surmoi laisse entendre que ledit surmoi a partie liée avec l'actualité, le « contexte » de discours comme le dit l'argument, ce qui vient du grand Autre comme le dit Lacan. Entendons la rumeur : la pente sur laquelle glisse la modernité pousserait à « jouir sans limites », au sens d'avoir l'usage de tout objet, formule de capitalistes décidés qui pourrait rappeler aux moins jeunes celle apparue sur les murs de l'université de Nanterre le soir du 22 mars 1968 : « Jouir sans entraves <sup>1</sup> ».

Est-ce la même aspiration ? Non.

Les limites sont infranchissables, elles sont signalées par des repères qui les bornent. Franchir les bornes, comme le dit monsieur Fenouillard cité par Lacan dans les *Écrits* <sup>2</sup>, a pour conséquence d'effacer les limites. Car les bornes sont aussi des jalons, elles indiquent le but autant que la distance qui reste à parcourir avant d'arriver aux limites. Si la jouissance n'était pas bornée, et c'est peu de dire qu'elle l'est, bornée, alors elle pourrait être sans limite.

Les entraves, par contre, ce sont les liens et les objets contondants divers qui, fixés aux pieds, empêchent d'atteindre la moindre borne. Jouir sans entraves, dès lors, ce serait avoir la possibilité de s'approcher des limites et donc de pouvoir prendre la décision de les franchir ou pas. En effet, il faut avoir le droit pour déborder, ou non ; en deçà, la question ne peut pas se poser. Mais il ne faut pas confondre la possibilité et l'obligation : « Le droit n'est pas le devoir.

\* Intervention au séminaire Champ lacanien, Paris, 18 février 2010.

1. M. Khayati, situationniste, dernière phrase de *La Misère en milieu étudiant*, plaquette distribuée à Strasbourg à la rentrée universitaire, fin octobre 1966.

2. J. Lacan, *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 480.

Rien ne force personne à jouir, sauf le surmoi<sup>3</sup>. » C'est Lacan qui le dit dans le séminaire *Encore*<sup>4</sup>. Le « jouir sans limites » de la modernité pourrait bien être un impératif du surmoi structurel, primitif. À l'inverse, la jouissance que le slogan « Jouir sans entraves » revendique est celle qui peut entretenir un « minimum de relations diplomatiques... si difficiles à soutenir » avec le domaine interdit de la jouissance<sup>5</sup> ; c'est la jouissance phallique, seule « autorisée » par le surmoi secondaire, celui marqué de la castration.

Il faut se rappeler le contexte répressif<sup>6</sup> de l'époque qui n'avait pas prévu la poussée collective de libido qu'allait déverser sur la place publique la marée des jeunes du baby-boom. La jouissance sexuelle, permise, de droit, pourrait soulager de celle à laquelle pousse le surmoi invoquant, de devoir *j'ouir* sans limites. Petit détour par une autre actualité : soixante ans après J.-C. J'ai eu l'imprudence après le choix de ce titre impossible, « Il est interdit d'interdire », de citer saint Paul ; encore un coup de mon surmoi me faisant payer mon absence aux journées « Psychanalyse et religion ».

Quel rapport entre l'austérité soumise que prêche saint Paul et l'injonction permissive qui apparaîtra dix-neuf siècles exactement plus tard, au matin du 13 mai 1968, et d'abord, ça ne s'invente pas, sur les murs de la chapelle de la Sorbonne ? Quel rapport donc ? Un changement de contexte de discours.

An 60 : Rome ne va pas tarder à flamber, Néron tient l'allumette qui mettra fin au vieux monde ; les dieux déçoivent par leur inefficacité notoire ; Yahvé n'arrive pas à s'imposer au-delà de son peuple acquis au prix d'un forçage libérateur, tiré d'Égypte certes mais pour être immédiatement bombardé de commandements, dont le respect fait regretter au peuple élu les plaisirs clandestins de l'esclavage. Au moins, comme disait une grand-mère après avoir balancé une gifle à

3. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XX, Encore*, Paris, Seuil, 1975, séance du 21 novembre 1972, p. 10.

4. J'anticipe les critiques en précisant l'évidence : je ne fais pas dire à Lacan ce que je dis, c'est l'inverse, je lui fais dire ce qui sert à ma démonstration ; c'est donc une lecture essentiellement subjective.

5. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XVI, D'un Autre à l'autre*, Paris, Seuil, 2006, séance du 14 mai 1969, p. 322.

6. Lacan y fait allusion à la fin du *Séminaire, Livre VII, L'Éthique de la psychanalyse* (Paris, Seuil, 1986, p. 374) : « [...] au long de cette période historique (les années 60), le désir de l'homme [...] endormi par les moralistes, domestiqué par les éducateurs, trahi par les académies [...] ».

son petit-fils pleurnichant, au moins ils savaient de quoi ils se plaignaient. Ce pourrait être aussi bien une version *soft* de « criminel par sentiment de culpabilité » – heureusement qu’il y a des grands-mères suffisamment névrosées pour prévenir.

Saül/Paul joue sur cette corde lorsqu’il s’adresse aux Corinthiens, descendants de ceux qui, cinq siècles auparavant, ont adopté Œdipe et ont eu l’imprudence de l’élever dans le secret et de le lâcher ainsi aux mains du destin – de l’élever dans le silence des mots, sans inter-dit, en deux mots, possible qui lui aurait permis d’entendre la parole de l’oracle autrement que comme vraie, indubitablement vraie.

Celui qui deviendra saint Paul pour la postérité, avec ce sermon comme on l’appellerait de nos jours : « Tout est permis mais tout ne convient pas, tout est permis mais tout ne construit pas... », installe les lois christiques, celles qui lient l’homme à un seul commandement, celui de s’en remettre au grand Autre qui est ici en l’occurrence Dieu. Il faut lire la suite : « Tout m’est permis mais je ne me laisserai pas asservir par quoi que ce soit », et si besoin est (c’est moi qui ajoute) « Dieu détruira ou expurgera ». Saint Paul n’est pas Jésus, jamais lui ne se serait permis ce reproche : « Père, père, pourquoi m’as-tu abandonné ? » mais sans doute s’en serait-il tenu à « Que ta volonté soit faite ».

Ces formules sont-elles une approximation de « Il est interdit d’interdire », ce qui ferait de saint Paul un situationniste ? Car ce slogan, souvent attribué à Jean Yanne, est clairement issu du mouvement situationniste, attaquant globalement tout autant le libéralisme sauvage que la bureaucratie liberticide. Le mouvement situationniste (de juin 1958 à septembre 1969, date à laquelle il s’est autodissous), dont le représentant le plus connu est Guy Debord, a engagé une révolution symbolique touchant tous les domaines : l’art, l’urbanisme, l’enseignement, le travail, la poésie, etc., et encourageant le passage des frontières entre vie privée et vie publique, le privé devenant politique. Je vous lis un extrait : « Si l’on considère que la vie privée est à la frontière du secteur dominé et du secteur non dominé de la vie, donc du lieu de l’aléatoire, il faudrait parvenir à substituer au présent ghetto une frontière toujours en marche <sup>7</sup>. » Toujours dans cette conférence, Guy Debord anticipe un sketch de Muriel Robin sur la vie privée...

7. G. Debord, *Perspectives de modifications conscientes dans la vie quotidienne*, exposé au CNRS le 17 mai 1961, éditions Champ libre, 1975.

privée de tout. Je cite Debord : « La vie privée est privée de quoi ? Tout simplement de la vie, [...] de la communication. »

L'outil, si l'on peut dire, de cette transformation se trouve dans la langue, « demeure du pouvoir », qu'il faut ébranler, ce qui permettra, je cite, « une transformation du réel » ; le moteur se trouve dans l'acte : créer des situations qui produisent un homme nouveau. Le pari est que construire un nouveau discours, une langue autre, modifiera profondément l'énonciateur et par conséquent ce qu'il produit de symbolique entamant le réel. C'est ce qui a présidé à la féminisation des noms de professions, revendiquée et obtenue par le MLF, largement inspirée des thèses situationnistes sur « la révolution symbolique ». Les mots travaillent et les situationnistes les font travailler pour les changements ; ils vont, je cite, « instaurer la légitimité du contresens et dénoncer l'imposture du sens garanti <sup>8</sup> ». En somme, ils prônent une langue insoumise, en perpétuelle mutation, libérée du sens commun, comme l'est celle des poètes (ils citent volontiers Lautréamont, Rimbaud, Breton, Mallarmé, Joyce, et sont les héritiers à la fois du dadaïsme et des surréalistes). C'est l'inverse de la langue de bois, repérée et reconnue, de tous les totalitarismes, politiques comme intellectuels, dont le livre de Victor Klemperer, *La Langue du III<sup>e</sup> Reich*, donne un tableau tout autant précis que convaincant.

Ainsi, le sermon de saint Paul est-il en résonance avec l'offre de s'affranchir d'impératifs restrictifs autant qu'abrutissants ? Absolument pas. C'est plutôt une manœuvre dialectique pour installer des prohibitions, des entraves, auprès d'une population grecque polythéiste, puis convertie mollement au christianisme et habituée à ne pas respecter les lois hébraïques de la cacherooute. Donc peu « servilisée » au dogme. Saint Paul reprend les signifiants des nouveaux convertis qui, affranchis des prescriptions juives, considèrent que tout leur est permis en matière de consommation, à entendre dans tous les sens du terme. Des soixante-huitards en somme. Saint Paul précise : oui mais, pas si c'est contre l'intérêt de l'autre, pas si Dieu ne veut pas, pas si ça porte atteinte à la communauté. Fondations de notre culture dite judéo-chrétienne. Et *scoop*, les situationnistes, si la plume est d'eux, cela c'est invérifiable, sont plus christiques qu'ils ne le croient. Car sous le slogan « Il est interdit d'interdire », une main

8. M. Khayati, « Les mots captifs (préface à un dictionnaire situationniste) », *Internationale situationniste*, n° 10, mars 1966.

a ajouté, j'ai des photos de l'époque qui l'attestent : « La liberté commence par une interdiction : celle de nuire à la liberté d'autrui <sup>9</sup>. »

Lacan, qui dans le séminaire *L'Éthique* <sup>10</sup> recommande la lecture de saint Paul, dit que ce dernier a su nouer la loi et le désir, l'interdiction servant de « véhicule » vers une jouissance qui reste possible, amortie certes, limitée et bornée. Et dans la leçon du 16 mars 1960 <sup>11</sup>, toujours de *L'Éthique*, il ajoute, en s'appuyant sur l'expérience originelle de déclaration des commandements qui délimitent les interdictions, ceux de Moïse, que « ces commandements [...] s'avèrent être les lois mêmes de la parole ». La loi alimente et pacifie le surmoi, les interdits se logent dans l'inaccessible mais efficace savoir inconscient.

Alors, « Il est interdit d'interdire », est-ce un impératif surmoïque qui pousse à jouir ou qui noue désir et loi ? Eh bien, cela dépend pour qui.

Avril 1958, séminaire *Les Formations de l'inconscient*, page 332 : « [...] sur la ligne signifiante, le principe (la place <sup>12</sup>) s'amorce de ce qui s'appelle interdiction et surmoi, [de ce] et qui s'articule comme [tel] venant de l'Autre ». Et quelques lignes plus loin, Lacan précise : « C'est sur la ligne de l'articulation signifiante, [à savoir] celle de l'interdiction, que le surmoi se formule, même sous ses formes les plus primitives [...] ». Et il le situe sur le graphe page 333 au-delà de la ligne de l'énoncé, comme formulé par la voix du grand Autre mais en même temps l'excédant. J'entends dans l'excès ce qui est au-delà des dits signifiants, réel du son, du ton, de l'articulé. C'est dire, cela a été souligné dans les séances précédentes de ce même séminaire, que le surmoi est d'abord un énoncé qui pénètre l'oreille et dépose un texte le plus souvent incompréhensible, que le surmoi *versus* freudien, du refoulement, vient interpréter plus tard avec le lexique de la castration.

Je reprends l'exemple cité par Lacan <sup>13</sup> de la dactylo prise dans la révolution irlandaise qui découvre que si le roi d'Angleterre est un

9. Slogans et affiches de la révolution Mai 68, Enragés anonymes, L'esprit frappeur.

10. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VII, L'Éthique de la psychanalyse, op. cit.*, leçon du 23 décembre 1959.

11. *Ibid.*, p. 205 et 208.

12. Entre parenthèses les termes trouvés dans une sténotypie non publiée.

13. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre II, Le Moi dans la théorie de Freud et dans la technique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1978, p. 156-157 et *Le Séminaire, Livre VI, Le Désir et son interprétation*, inédit, leçon du 3 décembre 1958.

con, alors tout est permis. Je vous recommande la lecture du livre de Raymond Queneau qui en raconte l'aventure, trouvé déposé par une main amicale dans ma boîte aux lettres : *On est toujours trop bon avec les femmes*. Mais là ça devient paulinien ; quiconque dira tout haut que le roi d'Angleterre est un con aura la tête tranchée. Qu'est-ce qu'il en résulte ? Eh bien, que c'est incompréhensible. Dire ce qui ne doit pas être dit alors que tout est permis est interdit. Le surmoi dès lors vient à la rescousse et terrorise le sujet qui rêve illico qu'il a la tête tranchée. Cela m'a rappelé un petit épisode avec une jeune psychotique que je suivais, comme on dit, au CMPP. Elle était allée avec ses parents à Paris et avait pris le métro pour la première fois, depuis qu'elle savait lire en tout cas. Et elle est revenue très perplexe, passant des séances à se demander et à me demander ce que voulait dire « Interdit de franchir cette limite », borne qui signale la fin du quai, alors qu'il est possible de passer. Car, faute de la possibilité de construction qu'actualise le rêve, elle restait face à face avec une injonction totalement indéchiffrable pour elle, sinon sans doute sur sa face d'injonction à franchir la limite.

Je reviens à la distinction entre énoncé et énonciation qui va m'aider à lire cette formule paradoxale qui me sert de titre au-delà de sa logique contradictoire, et autrement que sur le style vengeur d'Élisabeth Roudinesco (article du *Monde* d'avril 1998) : « Voilà ce que vous avez fait de vos enfants, des terroristes du désir. » Mais non, éventuellement des terrorisés de la jouissance.

Autrement aussi que sur le versant nostalgique de Finkielkraut qui, je cite une interview du *Figaro* de novembre 2002, « garde de ce moment intense [Mai 68] un souvenir ému » tout en sachant que « s'est alors cristallisée une confusion dévastatrice entre le pouvoir et l'autorité, entre le maître qui conquiert et celui qui enseigne ». Ils sont donc si incompatibles ?

Autrement enfin que nos (enfin, ce ne sont pas les miens, c'est une figure de style) politiciens. Je ne ferai que relever la concomitance entre d'une part l'offensive récente et généralisée contre le mouvement de Mai 68 sur le thème des effets déstabilisants du relâchement des mœurs et de la dévalorisation du travail, et d'autre part la banalisation contemporaine de l'immoralisme de l'économie libérale (et des financiers qui la supportent), accompagnée d'un mépris

affiché pour les travailleurs sous-capitalistes appelés à travailler plus pour que les actionnaires gagnent plus <sup>14</sup>. De nos jours, la libération des mœurs touche essentiellement les mœurs de l'économie. Ce qui permet à un homme politique de passer les bornes en déclarant sans hésiter que quiconque ne possède pas une montre Rolex à 50 ans est un minable.

Quant à l'interdiction, elle se traduit actuellement dans une telle inflation de lois que même le Sénat vient d'alerter sur l'impossibilité de les mettre en application. Où l'on vérifie que trop de lois tuent la loi.

Je suivrais plus volontiers Daniel Cohn-Bendit quand il déclare dans une interview à *Télérama* : « Il est interdit d'interdire est une formule réversible qui signifie aussi qu'il est interdit d'interdire d'interdire ! Il faut être complètement coincé dans sa tête pour prétendre que l'incivilité actuelle dans les collèges et les banlieues vient de ce slogan <sup>15</sup>. »

L'interdiction, sur l'axe énoncé, peut faire commandement, mais pas pour tous. S'il y a des idéaux collectifs qui font foule, Freud l'a démontré, il n'y a pas de surmoi collectif. Il y en a pour lesquels ce slogan incarnera une voix vociférant un ordre, « la forme la plus primitive du surmoi » : qu'ils j'ouïssent. Mais d'autres l'entendront par la voie de l'énonciation : il est inter-dit d'interdire, attaque de l'autoritarisme, pas de l'inter-dire. En termes pauliniens, tout m'est permis, mais je ne me ferai pas imposer la jouissance pathétique du surmoi.

Dans la même séance <sup>16</sup> du séminaire *Le Désir et son interprétation* où il reprend l'histoire du roi d'Angleterre pour rajouter le rêve, Lacan dit que, quel qu'en soit l'effet dans la réalité, le dit que non, l'inter-dit, reste dit, a une fonction signifiante qui s'inscrit. Ce qu'il reprend l'année suivante à propos des commandements, je l'ai cité plus haut. Le sujet peut s'y plier ou pas, et même comme sujet de

14. Il faudrait plutôt remarquer que la situation n'a guère changé depuis 1840, lorsque Louis-René Villermé dans *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers* remarque l'inverse : « Ce labeur (dans des conditions de travail pénibles) est en sens inverse du salaire que les ouvriers reçoivent : moins ils gagnent, plus il dure. »

15. *Télérama*, n° 3037, 26 mars 2008.

16. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VI, Le Désir et son interprétation*, op. cit., séance du 3 décembre 1958.

l'énonciation tenter d'entrer dans l'énoncé pour le modifier et agir sur le discours lui-même. Projet situationniste ? Oui, mais Lacan répondra douze ans plus tard, à partir du séminaire ...*Ou pire*<sup>17</sup>, en démontrant les limites de cette utopie, car à l'interdit il faut ajouter l'impossible. Tous les signifiants ne peuvent s'attraper, *a fortiori* ne peuvent se produire. Certains restent « inter », savoir impossible à savoir, dit entre les mots sans être entendu, porte entrouverte sur un réel que Freud appelle censuré, mais pas sur tout le réel.

Reste une question que je laisse en l'état : au-delà du dit, il y a l'acte de dire, performatif, qui fait événement et a un effet sur le réel. La révolution se serait-elle logée dans le discours analytique, le seul à placer un représentant du réel en agent ?

Dans l'actualité plus contemporaine, deux phénomènes peuvent être mis en parallèle avec ceux des années 1960 :

1. La montée de générations de jeunes, non des années glorieuses, mais des années douloureuses de la crise économique, de la déculturation, du déracinement, de l'abrutissement télévisuel, de la ségrégation appauvrissante. Évolution prévue par les situationnistes, qui proposaient sur le plan de l'urbanisme des solutions de logement allant tout à fait à l'inverse de celles adoptées. Et Guy Debord en 1988, peu de temps avant sa mort, donne une suite à son livre célèbre *La Société du spectacle*, dénonçant les ravages de l'illettrisme et la mise hors circuit de l'histoire. Dénonciation visionnaire puisqu'il est très sérieusement question de supprimer l'histoire d'une partie de l'enseignement général. Or, il est frappant de constater à quel point la plupart des jeunes sont ignorants de l'histoire, ce qui n'est pas sans effet sur leur façon d'habiter le *socius* ;

2. Une modification de la langue qui ne témoigne pas de la volonté de créer par des signifiants nouveaux une nouvelle réalité mais qui me semble plutôt relever d'une carence qui est toujours, comme le dit Lacan dès *Les Complexes familiaux*, époque où l'on se préoccupait plus des carences affectives qu'éducatives, carence symbolique.

Que se passe-t-il dans l'usage d'une langue de plus en plus limitée à un ensemble restreint d'individus : bande, quartier, ethnie, etc. ? S'il y a un malade de la postmodernité, c'est le langage, usage de la langue de plus en plus factuel et limité, qui met au premier plan

17. J. Lacan, *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, séance du 15 décembre 1971.



un idéal de pragmatisme. Le mot se contente de désigner la chose, l'équivoque se perd. Il y a une désintrinsication des trois formes du savoir<sup>18</sup> qui constituent le discours : le *logos*, démonstratif objectif où la vérité loge dans l'énoncé, le *mythos*, savoir narratif expressif où la vérité est dans l'énonciation, et la *mêtis*, savoir pratique efficace, où la vérité est dans l'acte. Domine désormais la forme *mêtis*, soit la recherche de la plus grande efficacité, jusqu'aux comportements commandés par la nécessité de survivre.

Or, les formes de discours sont corrélatives aux formes de savoir. À chaque forme de rapport au savoir correspond un type de discours différent. Jusqu'où le sujet de l'énonciation en est-il affecté ?

Quelles conséquences cliniques et quelle place pour la psychanalyse ? Je termine en rapportant une petite expérience où le pari a été fait de penser un modèle de soin orienté par le discours psychanalytique. Nous avons nommé ce projet « Mythes et récits » avant de nous apercevoir que cela s'entendait comme RSI<sup>19</sup>.

Une psychopédagogue et moi-même réunissons, autour de la lecture à voix haute, par l'une de nous, de *L'Odyssée* d'Homère, cinq ou six jeunes de 12 à 15 ans environ. Autrement dit, nous adultes assumons la place de transmetteurs (agent), à partir du discours (tiers), d'une histoire (*logos*) qui suscite le récit personnel (*mythos*). Ces jeunes sont des égarés de la vie, en échec scolaire plus ou moins massif, adeptes des conflits réglés à la dure, indifférents plus qu'insoumis à toute règle, ne s'exprimant guère que par mots-phrases, formules stéréotypées, bruitages, injures. Ces sujets de troubles, à entendre dans tous les sens, ne viennent qu'exceptionnellement vers la psychanalyse. Est-ce que la psychanalyse peut aller vers eux ? Sommes-nous aux frontières ou aux limites de l'acte analytique, qui est acte de parole ?

Au milieu de bagarres, protestations plus ou moins violentes, insultes, communications téléphoniques sur portables, simulation de crises d'asthme et j'en passe, nous lisons les aventures d'Ulysse. Celui-ci s'avère être un représentant exceptionnel de la *mêtis*, débrouillardise

18. M. Amorim, *Raconter, démontrer... survivre, Formes de savoir et de discours dans la culture contemporaine*, Toulouse, Érès, 2007.

19. Soit réel, symbolique et imaginaire. Ces trois occurrences du nœud borroméen pourraient-elles représenter les lieux des trois positions d'énonciation : *mêtis*, *logos*, *mythos* ?

individuelle, propre à se prêter à l'identification ; donc nous ne l'avons pas choisi par hasard. Personnage prétentieux, dans la toute-puissance, il ressemble singulièrement à nos petits héros.

Une des plus instables des agités chroniques du groupe, dans la provocation perpétuelle, s'apaise jusqu'à somnoler, laissant apparaître sur son visage détendu la petite fille qu'elle est encore. Elle sera l'actrice de la séquence que j'ai relevée pour illustrer les effets de dégradation des liens qu'entraîne l'usage d'un langage privé, ne laissant place qu'à l'imaginaire. Lors d'un échange, elle interpelle un garçon par un mot inconnu. Celui-ci rétorque vivement : « Je ne parle pas mohamed. » Puis il est absent pendant deux séances consécutives. Lorsqu'il revient, il explique avec difficulté à quel point il a eu honte de sa réplique qu'il considère raciste. La jeune fille, qui ne l'avait pas entendue de cette oreille, quitte violemment, et sans pouvoir verbaliser sa colère-retard, la séance. Il faudra un nouveau temps d'élaboration pour qu'elle entende qu'un mot incompris par l'autre (il s'agit d'un mot qu'elle a inventé) peut être reçu comme une insulte, et avoir provoqué en miroir un retour violent. C'est précisément ce qui lui arrive souvent et dont elle se plaint beaucoup mais en se situant toujours comme victime, sans réaliser la part qu'elle prend dans les conflits qu'elle déclenche.

L'un comme l'autre, et les autres jeunes qui assistent au débat, prennent la mesure de ce que parler veut dire, du mal entendu issu du mal dit. Ce qui en les rendant moins sourds à l'inter-dit les éloignera, nous l'espérons, de la mal(é)diction.